

2026-04 FOURNITURE, LIVRAISON, MONTAGE ET INSTALLATION DE MOBILIER DE BUREAU POUR LA CPAM DE LILLE-DOUAI

Question/Réponse

Bonjour,

Question 1 :

Pouvez-vous nous indiquer qui est le titulaire actuel du marché de mobilier de bureau ?

Pouvez-vous nous préciser la marque, la gamme et/ou la référence des bureaux actuellement en place ? en termes de fauteuil mais aussi de bureau.

Serait-il possible de communiquer quelques photographies du mobilier existant, notamment des bureaux et piètements ?

Cette information serait particulièrement utile puisque le CCTP demande d'harmoniser les nouveaux plateaux avec l'existant.

Merci d'avance.

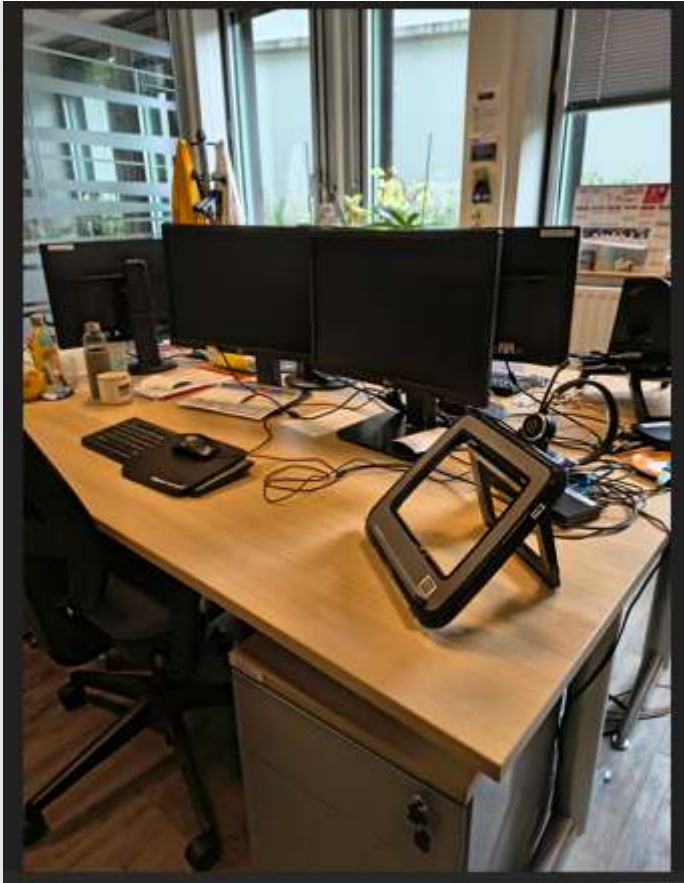
Cordialement.

Réponse 1

Le titulaire du marché actuel est MOT DE PASSE à Marquette lez Lille.

Pour les bureaux et sièges, les spécifications techniques se trouvent dans le CCTP, vous trouverez ci-dessous quelques photos de bureau et siège.

Cordialement.





Question 2 :

- 1- Pourrait-on avoir détails sur ce que vous souhaitez pour les produits suivants svp? - Canapé 2 places - Chauffeuse - Pouf Grand modèle
- 2- "Studio" est-elle 1 gamme? Si oui, merci de nous indiquer la marque afin de comprendre votre besoin.

Réponse 2

Bonjour, vous trouverez ci-dessous des photos du mobilier existant.
Cordialement.







Question 3 :

Q1 Ligne 39 du BPUv3 lot1 : Bonjour, pourriez-vous apporter des clarifications sur les attentes pour ce produit ? « Tabouret haut - Réglable en hauteur - sur roulettes » Avez-vous une photo d'illustration ou pourriez-vous nous donner des détails?

Réponse 3

Bonjour, Pas de modèle type, le tabouret haut réglable en hauteur à roulettes doit être en harmonie avec le reste.
Cordialement.

Question 4 :

Q2: Lignes 83 et 88 du BPUv3 Lot 1: Bonjour, Les lignes citées ci-dessus ont la même désignation. Est-ce normal et qu'attendez-vous techniquement pour ces produits? Merci.

Réponse 4

Bonjour,
Il s'agit d'une configuration libre d'espace (extrait CCTP), vous pouvez proposer 2 types de chauffeuse à votre convenance. Cordialement.

Espace détente et réunions informelles

Canapé 2 places

Chauffeuse

Pouf Grand modèle

Table basse – 45 x 45 cm

Table basse – 70 x 50 cm

Tablette d'appoint

Idéal pour les zones d'accueil, de détente, de convivialité

Epaisseur 15 mm environ

Structure en acier finition Epoxy

Dimension 40 cm x 20 cm environ

Chauffeuse

Chauffeuse studio

Canapé 2 places studio

Table hauteur 73.5 cm

Table hauteur 60.5 cm

Question 5 :

Bonjour, le "mémoire technique" comportant les caractéristiques techniques de l'offre, modalités d'exécution, engagements en matière de services, délais, DD, etc.) et le BRT sont-ils un seul et même document, sinon, quelles sont leurs différences ?

Réponse 5 :

Le BRT permet des réponses directes pour notre analyse technique, le mémoire technique permet d'avoir le détail et l'accompagne.

Question 6 :

Bonjour, Dans le BPU pour le LOT 1 et 2, on peut voir un onglet concernant la Ville de Gentilly : Description Technique. Pouvez-vous nous préciser sil il y a lieu de le compléter. Bien à vous.

Réponse 6 :

Une erreur matérielle s'est glissée dans la diffusion de nos BPU. Vous trouverez ci-joints les BPU mis à jour. Nous vous prions d'accepter nos excuses pour le désagrément.

Question 7 :

Bonjour, pour le lot 1, vous demandez 2 fauteuils en essai gratuit. Vous souhaitez bien 2 fauteuils identiques? Merci Bien cordialement

Réponse 7 :

Il n'est pas indiqué qu'ils doivent être identiques.

Question 8 :

Lignes 24 à 27 (plans avec vagues symétriques L180, L160, L140, L120 x P80) : un plan droit de mêmes dimensions est-il accepté à la place du plan à vagues ? À défaut, quel produit de référence est attendu ?

Réponse 8 :

Non, un plan avec vagues symétriques est attendu afin de garantir une analyse homogène des offres et le respect des exigences du dossier de consultation, il est indispensable de se conformer strictement au BPU fourni par l'acheteur.

Question 9 :

Ligne 30 (bureaux partagés 9 places : 3 plans L1400 x P1460 mm + 1 plan L2000 x P1640 mm, 4 passe-câbles, 6 blocs prises) : une composition équivalente par assemblage de plans standard est-elle acceptée ? Les dimensions sont-elles bien en mm ?

Réponse 9 :

Non pas d'équivalence, afin de garantir une analyse homogène des offres et le respect des exigences du dossier de consultation, il est indispensable de se conformer strictement au BPU fourni par l'acheteur, oui les dimensions sont bien en mm.

Question 10 :

Lignes 31 et 32 (bureaux partagés 7 personnes 520 x 164 cm et 5 personnes 400 x 164 cm) : les compositions en vis-à-vis du catalogue sont à 6 postes (profondeur 160 cm, par modules de 2 postes). Une composition de 6 postes en 520 x 160 et 400 x 160 est-elle acceptée, ou le nombre de postes est-il impératif ?

Réponse 10 :

Oui le nombre de postes est impératif, afin de garantir une analyse homogène des offres et le respect des exigences du dossier de consultation, il est indispensable de se conformer strictement au BPU fourni par l'acheteur.

Question 11 :

Lignes 46 à 49 (rallonges 2 personnes L80 x P140 et 4 personnes L140 x P140, avec et sans Top access) : à quelle table de réunion (lignes 44, 45, 50 à 53) ces rallonges se rattachent-elles ? Une rallonge sous forme de table additionnelle indépendante est-elle acceptée ?

Réponse 11 :

Non pas de table additionnelle, rallonge de la même gamme demandée sur les lignes 44-45-50 à 53, afin de garantir une analyse homogène des offres et le respect des exigences du dossier de consultation, il est indispensable de se conformer strictement au BPU fourni par l'acheteur.

Question 12 :

Lignes 36 et 37 (tables hautes 6 personnes 200 x 100 cm monoplateau et 8 personnes 280 x 100 cm 2 plateaux) : le CCTP mentionne une table haute de 280 x 160 cm. Quelles dimensions font foi, BPU ou CCTP ?

Réponse 12 :

Après vérification, les dimensions mentionnées au BPU correspondent aux dimensions attendues. Une erreur matérielle s'est glissée sur le CCTP, il s'agit d'une table haute 8 PERSONNES 280X100 cm 2 plateaux. Le BPU fait foi. Le CCTP a été rectifié et joint aux questions (CCTP v4 modifié).

Question 13 :

Les dimensions du catalogue étant par modules, peut-on proposer la dimension de gamme la plus proche, avec indication de la dimension réelle dans la colonne « Caractéristiques techniques », pour :
lignes 33 et 34 (cloisonne.es L130 et L150), lignes 94 à 99 (séparations L110, L130, L150 x H40), lignes 85 et 86 (tables basses 45 x 45 et 70 x 50 cm), lignes 56 à 63 (casiers L50, H177 : gamme L40, H175) ? Ces lignes ne comportant pas la mention « environ », la tolérance de ± 5 cm s'applique-t-elle ?

Réponse 13 :

Non pas de tolérance, afin de garantir une analyse homogène des offres et le respect des exigences du dossier de consultation, il est indispensable de se conformer strictement au BPU fourni par l'acheteur.

Question 14 :

Lignes 69 à 77 (armoires à rideaux, H198 pour 4, 2 et 1 tablettes) : le CCTP indique des hauteurs d'environ 101 cm (2 tablettes) et 69 cm (1 tablette). Quelle hauteur fait foi pour les lignes 72 à 77 ?

Réponse 14 :

Après vérification, les dimensions mentionnées au CCTP correspondent aux dimensions attendues. Une erreur matérielle s'est glissée sur le BPU. Le CCTP fait foi. Le BPU a été rectifié et joint aux questions (BPU v4 modifié).

Question 15 :

Lignes 100 à 103 (cloisons acoustiques sur roulette H160 et H180) : la gamme existe en H170 et H190. Ces hauteurs sont-elles acceptées ?

Réponse 15 :

Non acceptées, afin de garantir une analyse homogène des offres et le respect des exigences du dossier de consultation, il est indispensable de se conformer strictement au BPU fourni par l'acheteur.

Question 16 :

Ligne 87 (table d'appoint, épaisseur 15 mm environ, structure acier, 40 cm x 20 cm environ) : une table d'appoint Ø40 cm de 25 mm d'épaisseur est-elle acceptée ?

Réponse 16 :

Non acceptée, afin de garantir une analyse homogène des offres et le respect des exigences du dossier de consultation, il est indispensable de se conformer strictement au BPU fourni par l'acheteur.

Question 17 :

Lignes 91 et 92 (tables hauteur 73,5 et 60,5 cm) : quel usage est attendu (table d'appoint, table de salon) et quelles dimensions de plateau ?

Réponse 17 :

Tables pour poser son pc, table d'appoint dimension standard.

Question 18 :

Lignes 89 et 90 (chauffeuse studio et canapé 2 places studio) : à quelle gamme ou référence les termes « studio » renvoient-ils ?

Réponse 18 :

Le terme « studio » renvoie au style cosy appartement studio voir photos modèles questions 2 ci-dessus .

Question 19 :

Lignes 105 à 107 (alcôves acoustiques 2, 4 et 6 personnes) : les dimensions indiquées au BPU sont de l'ordre de L3260 x P2000 x H1750 pour 6 personnes. S'agit-il de millimètres ou de centimètres ? Les dimensions réelles du catalogue (canapé 2 places L126 x P80 x H136 cm, alcôve 4 places L238 x P126 x H136 cm) sont-elles acceptables ?

Réponse 19 :

Comme indiqué dans le CCTP ceux sont des dimensions approximatives souhaitées en mm.

Question 20 :

Lignes 41 et 42 (fauteuil de travail ergonomique, pied 5 branches, roulettes sol souple et sol dur) : les 2 sièges à présenter pour l'essai du 26/10/2026 à la CPAM de Lille correspondent-ils à ces lignes ? Les 2 sièges doivent-ils être différents (un par ligne) ? Quelle est la durée de l'essai et les modalités (heure, lieu, nombre de personnes présentes) ?

Réponse 20 :

Il n'est pas indiqué que les 2 sièges doivent être identiques, mais dans le BPU il a bien 2 lignes. L'essai aura lieu le temps de l'analyse des offres. Les modalités sont notées dans le RC v5 en page 1.
2 personnes seront présentes pour l'essai.

Question 21 :

Ligne 38 (tabouret, hauteur d'assise 73 cm, piétement bois, revêtement tissu) : un piétement métal à décor bois est-il accepté ?

Réponse 21 :

Non accepté, afin de garantir une analyse homogène des offres et le respect des exigences du dossier de consultation, il est indispensable de se conformer strictement au BPU fourni par l'acheteur.

Question 22 :

Matière recyclée : le seuil de 30 % mentionné dans le critère environnemental s'apprécie-t-il produit par produit, sur l'ensemble des fournitures ou sur le Lot ? Quel justificatif est attendu (certificat fabricant, attestation) ?

Réponse 22 :

Pas d'attestation, fiche descriptive du fabricant attestant des 30 % de matières recyclées sur ses produits, oui produit par produit.

Question 23 :

Lignes sans équivalent catalogue : si une ligne du BPU ne peut pas être chiffrée, l'offre reste-t-elle recevable avec la mention « non proposé », ou la ligne doit-elle obligatoirement être renseignée ?

Réponse 23 :

Toutes les lignes du BPU doivent être remplies, conformément au RC, le critère prix sera apprécié dans un DQE masqué.